

**INVITATION À SOUMETTRE UNE EXPRESSION D'INTÉRÊT (EDI)
CONCERNANT LA DISPONIBILITÉ DE LOCAUX À LOUER
DANS LA VILLE REGINA
NUMÉRO DE DOSSIER 81002966**

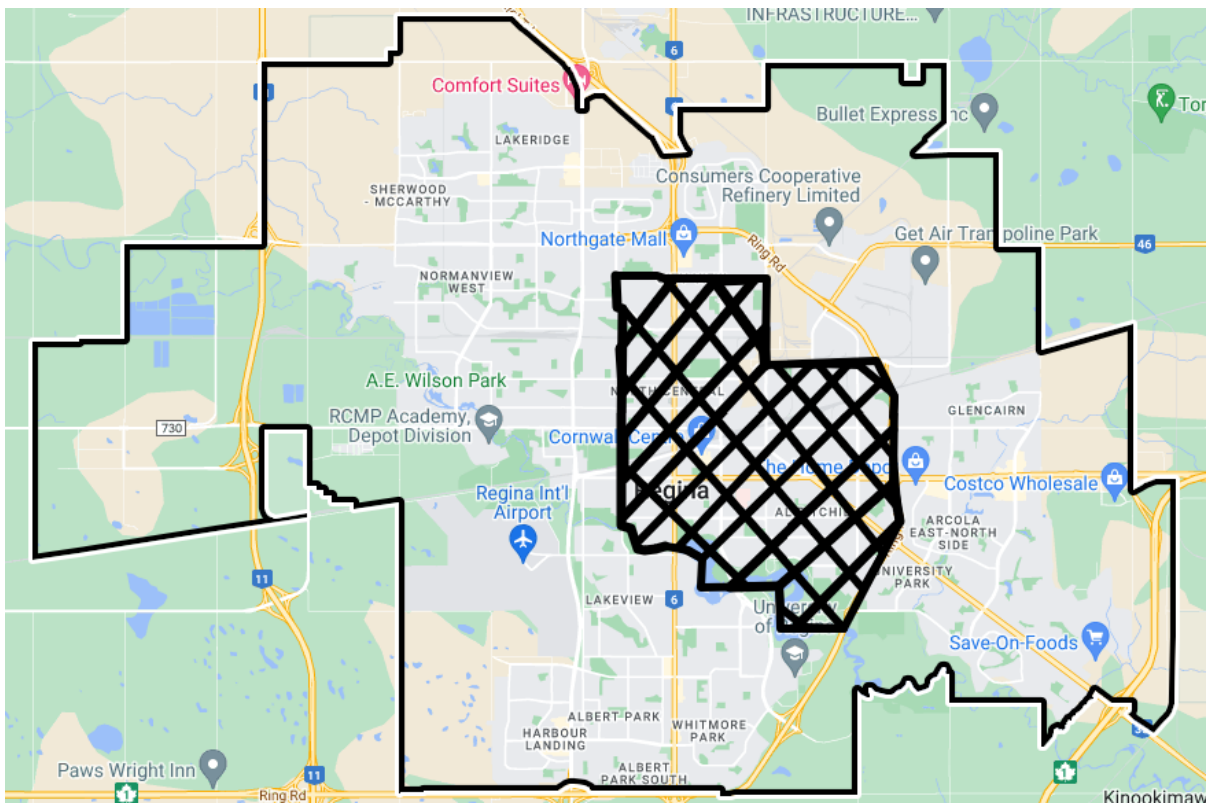
Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) invite toutes les parties intéressées à lui soumettre des renseignements concernant un éventuel projet de location de locaux respectant les critères suivants:

Section A – Éléments du bail

- un bail d'une durée d'environ 10 années, commençant le ou vers le 1 avril 2027;
- environ 710.0 mètres carrés utilisables (m²u) pour des locaux à bureaux contigus ainsi que 23 places de stationnement;
- les locaux proposés doivent être disponibles environ 40 semaines avant la date d'entrée en vigueur du bail indiquée ci-dessus de manière à ce qu'ils puissent être aménagés en vue de leur occupation;
- les locaux proposés devraient respecter ou pouvoir respecter les critères suivants:
 1. doit être situé dans des immeubles de bureaux ou de type commercial ; les bâtiments situés dans un zonage industriel lourd ou moyen et les bâtiments de type industriel comportant un entrepôt ou un espace de fabrication ne seront pas pris en compte. Un bâtiment à usage mixte peut être envisagé à la seule discrétion de SPAC;
 2. les locaux proposés doivent être contigus et être situés au même étage; la préférence pourrait être accordée aux locaux situés au rez-de-chaussée;
 3. les dimensions de l'espace proposé doivent être compatibles pour une conception et une utilisation efficaces;
 4. une salle réservée aux télécommunications et à l'équipement, mesurant au moins 9.0 mètres carrés utilisables, doit être fournie dans les locaux proposés; cette salle ne fera pas partie de l'aire utilisable du locataire indiquée ci-dessus mais elle sera incluse dans le calcul de l'aire louable;
 5. les locaux proposés doivent comporter une porte arrière ou autre entrée secondaire, ou doivent permettre d'en aménager une;
 6. on doit pouvoir avoir accès à une aire de chargement;
 7. l'espace de stationnement proposé doit être doté ou avoir la capacité d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques;
 8. l'espace proposé doit pouvoir accueillir le rayon de braquage de 40 pi;
 9. des places de stationnement pour environ deux (2) véhicules doivent être disponibles au public dans un rayon d'un (1) pâté de maisons des locaux proposés;

10. entièrement accessibles aux personnes handicapées;
 11. l'entrée principale de l'immeuble doit être située à 600 mètres ou moins d'un arrêt de transport en commun où le service est offert au moins toutes les 30 minutes entre 7 h et 18 h, du lundi au vendredi inclusivement; le trajet entre l'arrêt de transport en commun et l'immeuble doit se faire à pied et être accessible;
 12. avoir de l'espace acceptable pour l'installation de supports à bicyclettes;
 13. des services de nettoyage doivent pouvoir être fournis en dehors des heures normales de travail;
 14. les caractéristiques physiques des terrains et de l'immeuble, ainsi que l'espace et l'environnement qui les entourent, doivent être compatibles avec l'utilisation que le locataire compte faire des locaux proposés;
- Les locaux proposés doivent se trouver dans la ville de Regina et à l'**extérieur** des limites géographiques suivantes (les limites géographiques incluent les emplacements situés d'un côté ou de l'autre d'une rue) :

Nord : 6^e Avenue Nord, en direction sud sur la rue Winnipeg jusqu'à l'avenue Ross, puis sur l'avenue Ross jusqu'à Ring Road
Est : Ring Road
Sud : Lac Wascana
Ouest : Rue Elphinstone, qui devient la rue Argyle Nord



*La zone ombrée de l'image représente la partie exclue de la ville de Regina.

En cas de divergence entre la carte ci-jointe et la description texte des limites géographiques, le texte a préséance.

Cette carte doit être utilisée à des fins de présentation seulement et ne constitue pas un document légal.

- les locaux proposés doivent, à la date ou avant la date d'entrée en vigueur du bail, respecter toutes les exigences indiquées dans le document concernant les *normes relatives aux lieux loués* de SPAC; vous pouvez en obtenir un exemplaire auprès de la personne-ressource mentionnée à la section F.

Note: SPAC pourrait vouloir, suite à un préavis raisonnable, faire une visite ou une inspection des lieux proposés et une évaluation des menaces et des risques pourrait être nécessaire afin d'évaluer les menaces potentielles à la sécurité des lieux proposés et du public.

Section B – Réponses

Les parties intéressées sont invitées à soumettre leur réponse à cette EDI par écrit à l'adresse suivante:

Services publics et Approvisionnement Canada
Place du Canada, 10^e étage
9700, avenue Jasper, pièce 1000
Edmonton (Alberta) T5J 4C3

ou par télécopieur au: Leon Lam, Agent de location

ou encore par courriel à l'adresse de la personne-ressource indiquée à la section F.

Veuillez indiquer le numéro de dossier 81002966 sur toute correspondance.

Section C – Date limite

Puisque ceci pourrait être la seule invitation à soumettre une expression d'intérêt pour ce projet potentiel de location, les propriétaires/agents/mandataires sont invités à répondre au plus tard le 15 mai 2024. Toute réponse reçue après cette date limite pourrait ne pas être considérée.

Section D – Renseignements fournis par les parties intéressées ou les agents des parties intéressées

Les renseignements fournis par les parties intéressées ou les agents des parties devraient inclure le numéro de dossier, l'emplacement et l'adresse municipale de l'immeuble, le zonage actuel, l'endroit précis où sont situés les locaux dans l'immeuble, la superficie mesurée des locaux, les dessins architecturaux désignant l'espace proposé incluant les toilettes, les sorties et autres éléments de design, et le type de places de stationnement (privé ou public). Ils devraient aussi comprendre les données requises sur les locaux proposés de façon à respecter les critères indiqués à la section A, ci-dessus. Toute réponse présentée à SPAC par des agents doit être accompagnée d'une lettre d'autorisation des propriétaires du bien immobilier.

Section E – Exigences de sécurité

Si cette EDI donne lieu à un futur processus d'appel d'offre, les propriétaires des locaux proposés devront posséder une attestation de sécurité valide de niveau Fiabilité approuvée et délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de TPSGC avant l'attribution du bail. On invite toutes les parties intéressées par ce projet potentiel de location à obtenir à l'avance cette attestation de sécurité. Pour obtenir des renseignements sur le processus d'enquête de sécurité, veuillez consulter le site Web de la DSIC de TPSGC, à l'adresse <http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca>. Pour amorcer le processus, veuillez communiquer avec la personne-ressource dont les coordonnées figurent à la section F.

Section F – Renseignements supplémentaires

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Leon Lam par téléphone, au (587) 338-3619, ou par courriel, à leon.lam@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Section G – Liste des espaces disponibles

Cette EDI est publiée afin d'inviter les parties intéressées à démontrer leur intérêt à satisfaire les besoins décrits dans cette annonce. Cette information pourrait être incluse dans une liste des espaces disponibles et utilisée lors de besoins potentiels futurs.

Section H – Pas un processus de sollicitation

Notez que ceci n'est pas un appel d'offres, ni une demande de proposition, mais une recherche de la disponibilité de locaux à louer. SPAC n'invitera pas nécessairement à soumettre des offres, ou ne louera pas nécessairement des locaux, et pourrait ne pas publier d'autres annonces afférentes à cette demande. Les informations fournies suite à cette EDI pourraient être incluses dans une liste de locaux disponibles et SPAC pourrait émettre une invitation à soumissionner pour d'autres besoins de location selon cette information ou selon toute autre information qui pourrait venir à son attention avant l'émission d'un appel d'offres; il pourrait également lancer un appel d'offres public. SPAC se réserve le droit de procéder à une invitation à soumettre des offres de location et à inviter seulement les parties qu'il considère comme répondant le mieux aux exigences précises liées aux opérations, à la sécurité et à la sûreté du public.